



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Egli SA**, 1902 Evionnaz
2. Date du prononcé de dissolution: 26.07.2011
3. Suspension de faillite: 31.08.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.09.2011
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Liquidation officielle s/art. 221 ss LP
Egli SA - carences dans l'organisation de la SA, art. 731b, al. 1 CO
But : achat, vente, construction de machines, commerce de matériaux de tous genres y compris en import-export et toutes opérations mobilières, immobilières et financières convergentes.

Office des faillites St-Maurice
Ch. Papilloud, préposée
1890 St-Maurice

00681791

